

« Mission pour l'Autonomie et l'Intégration des services d'Aides et de Soins des personnes âgées »

Les MAIA font l'objet de la mesure 4 du plan Alzheimer 2008-2012

Initialement présentées comme des « maisons » dans le plan Alzheimer, les expérimentations développent **un processus d'intégration** qui permet de construire un réseau intégré de partenaires pour les soins, les aides et l'accompagnement des malades qui vivent à domicile.

CIBLE : PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS EN PERTE D'AUTONOMIE FONCTIONNELLE

POURQUOI LES MAIA ?

Cette mesure repose sur le constat d'une fragmentation de la prise en charge des personnes âgées, tant pour l'accessibilité aux soins et aux aides que pour le fonctionnement des structures et des services, particulièrement problématique dans la situation des personnes atteintes de maladies dégénératives.

D'autres structures de coordination ont déjà été mises en place, telles que les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) et les réseaux gérontologiques, sans qu'aucune ne soit légitimée par l'ensemble des services d'un territoire pour suivre la personne tout au long de son parcours.

À travers les MAIA, l'objectif consiste à renforcer l'articulation des intervenants des champs sanitaire, social et médico-social autour de la personne en perte d'autonomie fonctionnelle et de ses aidants.

Il ne s'agit pas de créer de nouvelles instances, mais de potentialiser les structures existantes en évitant les redondances.

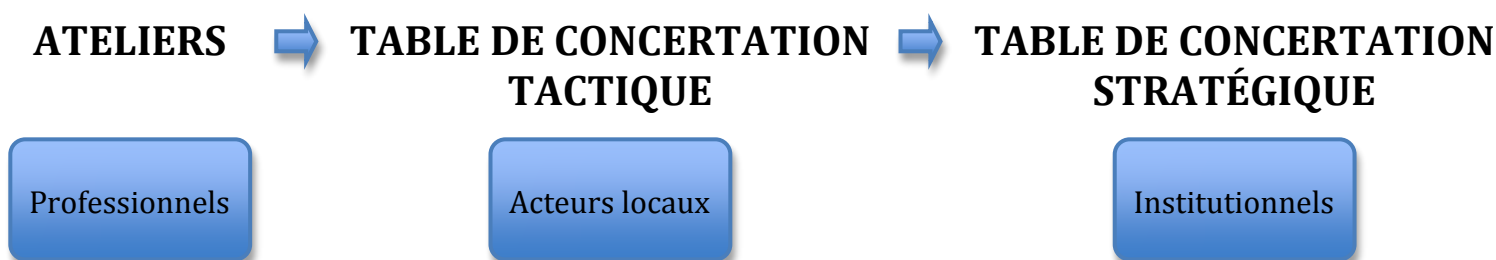
→ La **concertation**, à la base du système d'organisation des MAIA

→ **Partage** d'outils et de pratiques pour une réponse aux personnes qui soit harmonisée, complète et adaptée

→ La gestion de cas, une **réponse individualisée** aux situations complexes

ORGANISATION INTERNE :

Le parcours de la santé de la personne âgée



Les acteurs ont la possibilité de remonter les difficultés ou les axes de travail potentiels au pilote. Les thématiques des ateliers sont évolutives.